

MASTÈRE 2

DROIT ET GESTION DU PATRIMOINE

PRÉREQUIS

Le Mastère 2 droit privé et gestion du patrimoine est ouvert à tous les étudiants venant des filières de droit ou de gestion, titulaires d'un Bac +4 ou d'un diplôme équivalent étranger, désireux d'acquérir une spécialisation en droit. L'accès repose sur le projet professionnel et la motivation du candidat.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap grâce à un accompagnement personnalisé.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre référente handicap :
Hélène Marmande - Email : hmarmande@ecoleisd.com
Tél : 01.40.70.46.15

DÉLAI DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES:

ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉ DES ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Analyse du dossier et vérification des critères d'admission : 15 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'analyse du dossier et la vérification des critères d'admission

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés.

L'objectif pédagogique est d'acquérir les savoir-faire pour exercer le métier de juriste patrimonial et de gestionnaire de patrimoine

L'expert-conseil en gestion de patrimoine fournit des prestations d'expertise, de conseil et d'accompagnement à forte valeur ajoutée, au service d'une clientèle patrimoniale, particuliers, professionnels ou entreprises, soucieuse de bénéficier d'une stratégie de protection et d'optimisation de son patrimoine, dans une perspective de moyen ou long terme. En conformité avec les réglementations européennes et françaises en vigueur, et dans le respect des normes de pratique et engagements éthiques applicables à l'Expert-conseil en gestion de patrimoine, ce professionnel élabore, met en oeuvre et suit le déploiement de la stratégie patrimoniale dans le cadre d'une approche globale du client.

DURÉE

400 heures

CONTACT

<https://institutsuperieurdudroit.fr/contact>

PERFORMANCE

- Taux de satisfaction relatif à la qualité de l'enseignement délivré par l'ISD : 90,60 %
- Taux de satisfaction des entreprises d'accueil : 97,87 %
- 93,42 % des étudiants estiment que l'alternance leur a permis d'avancer dans leur projet professionnel

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Deux sessions de cours au choix sont proposées dans le cadre du Mastère Droit et gestion du patrimoine :

- 1ère session de cours : du 24 octobre au 30 juin. (Sur place ou à distance en e-learning).
- 2e session de cours : du 5 janvier au 30 juin. (Sur place ou à distance en e-learning. La formation sur place débutant en janvier compte 10 % de ses cours en module e-learning).

ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉ DES ÉTUDES EN FRANCE

Entretien d'admission : 3 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'entretien

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour les cours en présentiel, une feuille d'émargement est signée en séance par les étudiants. Pour les cours en distanciel, un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants. Les étudiants assimileront ces compétences au fil des exercices pratiques qui leur seront proposés tout au long du cursus. Les cours font l'objet d'une évaluation grâce à des examens terminaux portant sur six matières (deux appartenant au tronc commun, une matière de rédaction d'actes en lien avec la spécialité choisie, 3 examens sur des matières relevant du domaine de spécialité choisi) et sur l'anglais. Les notes portant sur les matières faisant l'objet d'une évaluation se compensent entre elles. Le planning des examens est envoyé aux étudiants 3 semaines avant le début des examens en précisant le format écrit ou oral des examens. Les examens écrits peuvent être des études de cas, des consultations, des dossiers à rendre, des sujets de synthèse, des questionnaires à choix multiples... Si un étudiant ne valide pas les matières faisant l'objet de l'évaluation, il lui sera proposé une session de rattrapage. Une session de rattrapage est prévue chaque année en septembre.

MÉTHODES MOBILISÉES

Les cours sont dispensés en présentiel ou en e-learning.

À Paris, les cours ont lieu dans :

- 7 salles de classe à taille humaine situées au 4 rue Galilée à Paris 16e, permettant des cours dans les meilleures conditions d'apprentissage et d'interactions
- L'ensemble des supports de cours, des exercices pratiques, et des Moocs sont fournis par l'Institut Supérieur du Droit et également disponibles sur la plateforme d'e-learning de l'Institut Supérieur du Droit pour laquelle chaque étudiant a un accès personnalisé. Un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants.

TARIFS

Prise en charge à 100 % des frais de scolarité en cas de signature d'un contrat de professionnalisation :

Le Mastère est un programme en alternance. L'alternance peut se faire sous la forme d'un contrat d'apprentissage : dans ce cas, les frais de formation sont pris en charge à 100% par l'entreprise ou son OPCO. L'étudiant est, en outre, rémunéré par l'entreprise entre 80 % et 100 % du SMIC.

À défaut de signature d'un contrat de professionnalisation :

L'étudiant bénéficie d'une réduction de 480 euros ce qui ramène ses frais de scolarité à la somme de 5520 euros payables en 7 fois maximum pour toute inscription avant fin octobre de l'année académique concernée et qui marque le début des cours.

Dans ce cas, votre projet peut être financé de différentes manières :

La gratification de stage

- L'alternance peut se faire sous la forme d'un stage.
- Dans ce cas, la gratification de stage permet à l'étudiant de régler ses frais de scolarité en tout ou partie.

Le prêt étudiant

- L'avantage du prêt étudiant est de permettre un remboursement différé. Ainsi, vous ne commencez à rembourser votre prêt que lorsque vous débutez votre activité professionnelle.
- Si vous souhaitez opter pour ce mode de financement, l'Institut Supérieur du Droit vous invite à vous rapprocher de votre banque.

L'autofinancement

L'étudiant peut également financer sa formation avec ses propres fonds. Les frais de scolarité s'élèvent à la somme de 5520 euros. Un paiement échelonné dans le temps est possible.

Ce tarif comprend les frais de scolarité et les droits d'inscription. Les montants exprimés sont nets, TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des impôts.

DÉBOUCHÉS

Ce Mastère conduit aux professions suivantes :

- Gestionnaire de patrimoine,
- Conseiller en gestion de patrimoine indépendant,
- Métiers de l'immobilier,
- Juriste en droit patrimonial spécialisé en cabinet,
- Métiers de la banque, finance
- Compagnies d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance,
- Gestionnaire de capitaux.

OBJECTIFS ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Conduire ou finaliser toute consultation - préalable (entretien de découverte) ou ultérieure - en définissant précisément le champ et les modalités de son intervention, afin de fournir une réponse adaptée aux spécificités du client - particulier, professionnel, entreprise - et aux objectifs patrimoniaux assignés
- Collecter, évaluer et structurer les données réglementaires et pertinentes - personnelles, professionnelles, financières, fiscales... - en les agrégeant dans le système d'information dédié, afin de définir précisément le profil financier du client épargnant/investisseur et son échelle de risque
- Évaluer, valider et exploiter les données pertinentes - personnelles, professionnelles, financières, fiscales... -agrégées dans le système d'information dédié, afin de procéder à un bilan patrimonial fiable et exhaustif
- Décliner des recommandations personnalisées concrétisant la stratégie patrimoniale proposée et les consigner dans un document cohérent avec les exigences et besoins du client, en conformité avec les réglementations applicables
- Fixer le cadre définissant les rôles respectifs du client et de l'expertconseil dans la mise en oeuvre de la stratégie patrimoniale adoptée et la nature du suivi des recommandations afin d'assurer la transparence requise par la réglementation
- Qualifier la capacité juridique du client et de chacun des membres composant sa famille, en identifiant leurs statuts et caractéristiques spécifiques, afin de pouvoir définir des stratégies de protection personnelles adaptées
- Qualifier le mode de conjugalité en vigueur au sein du ménage du client et en mesurer les divers impacts afin d'en déduire des actions de protection appropriées, y compris la nécessaire modification dudit mode de conjugalité
- Spécifier les modes de détention des actifs immobiliers et mobiliers au sein de la famille et mesurer leur impact respectif, dans le but de les faire évoluer en lien avec les objectifs patrimoniaux assignés
- Caractériser la forme et les statuts afférents au patrimoine professionnel de la famille cliente dans le but d'assister le ou les membres de la famille entrepreneur/dirigeant qui le gèrent dans leurs choix statutaires, de rémunération et de transmission des actifs professionnels in fine
- Déterminer l'état des libéralités et avantages accordés aux héritiers dans le but d'entamer ou poursuivre une transmission anticipée du patrimoine familial
- Analyser les composantes du patrimoine familial, en pondérant les différentes catégories d'actifs - financiers, immobiliers, en biens divers - et en évaluant le degré de liquidité et le niveau d'endettement, afin de définir précisément les profils d'investisseur et de risque du client
- Analyser les divers risques - aléas de la vie, dépendance, décès,... - auxquels sont spécifiquement exposés chacun des membres composant la famille du client, procéder à l'inventaire et l'évaluation des assurances souscrites, aux fins de mise en oeuvre d'une stratégie assurantielle de complément ou de substitution
- Qualifier et évaluer la situation du foyer fiscal du client, en déterminant les niveaux d'imposition de chacun des membres et leur impact respectif sur les revenus et le patrimoine de la famille, afin d'optimiser la contribution fiscale
- Réaliser le bilan patrimonial global en mettant en évidence la composition du patrimoine, son degré de liquidité et les niveaux de risques encourus, ainsi que les assurances souscrites, aux fins de proposition d'une stratégie patrimoniale adaptée et structurée autour d'axes d'optimisation conformes aux objectifs du client
- Proposer des stratégies de protection juridique des personnes de la famille, fondées sur l'objectivation de leurs caractéristiques et de leurs comportements
- Préconiser des évolutions des modes de détention des actifs immobiliers et mobiliers, en étroite articulation avec les objectifs patrimoniaux Recommander des actions de protection du conjoint ou/et de modification du mode de conjugalité en vigueur dans la famille
- Préconiser des actions concernant les choix statutaires et la rémunération de l'entrepreneur /dirigeant, ainsi que la transmission des actifs professionnels
- Préconiser des actions de transmission anticipée du patrimoine familial, à la lumière des libéralités et avantages déjà accordés aux héritier
- Préconiser des actions d'investissement/ désinvestissement financier, immobilier et en bien divers, sur la base de projections du budget de fonctionnement du client, de sa capacité d'épargne et de son endettement à court, moyen et long terme
- Recommander la souscription d'assurances surcomplémentaires santé, prévoyance et dépendance pour les personnes de la famille à la lumière des modalités et du degré de protection sociale obligatoire et complémentaire des membres de cette famille cliente
- Proposer des contrats d'assurance-vie et d'assurance-décès ou des contrats de capitalisation adaptés à la situation et aux objectifs de la famille cliente en matière de couverture des risques, à la lumière de la fiscalité s'appliquant à ces contrats, en attirant l'attention sur les clauses bénéficiaires
- Préconiser des stratégies de préparation de la retraite sur la base d'estimations des revenus de remplacement des membres de la famille à la retraite et des dispositifs incitatifs d'épargne retraite
- Conseiller le client et sa famille sur les arbitrages nécessaires entre transmission du patrimoine et bien-être dans un contexte de vie longue à la retraite
- Assurer l'opérationnalisation des volets constitutifs du plan d'action patrimonial contractuellement validé, en respectant la dévolution des rôles entre le client et le consultant-expert désigné, afin d'atteindre les objectifs assignés, dans l'horizon d'optimisation patrimoniale imparti
- Définir le périmètre et valider les modalités d'un processus individualisé de suivi et d'actualisation en mobilisant les services ou interfaces de supervision et d'alerte idoines, afin d'intégrer régulièrement les évolutions - personnelles, professionnelles, économiques, réglementaires... - impliquant une adaptation particulière ou une révision d'ampleur, d'une ou plusieurs des composantes du plan d'action patrimonial